

L'an deux mil dix-huit, le 27 juin, à 20h45, le Conseil Municipal de la Commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier Geslin, Maire de la Commune.

Date de convocation : 20 juin 2018.

Présents (14) : Didier Geslin, Anne Fréhel, Rémi Desplantes, Anne Canaud, Raymond Proux, Francine Beaumelle, Jocelyne Marie, Guy Scherrer, Ludivine Denfert, Aurélie Philippeaux, Philippe Michel, Alain Bouvet, Michel Rougier, Yann Juin.

Absents représentés (2) : Sylvie Sauvignon par Anne Canaud, Christine Kubicek par Michel Rougier

Absents non représentés (2) : Eric Nicol, Catherine Fillon.

Secrétaire de séance : Anne Fréhel.

Didier GESLIN

Bonsoir à tous. Le quorum est atteint.

S'il vous plaît. Bonsoir.

Le quorum est atteint. Je propose Anne FRÉHEL comme secrétaire de séance. Est-ce quelqu'un s'y oppose ?

Il n'y a pas d'opposition.

Lecture des pouvoirs.

Approbation des Procès-Verbaux des 07 mars 2018 et 04 avril 2018.

Didier GESLIN

Nous avons deux procès-verbaux à valider :

Celui du 7 mars. Il y a des modifications qui ont été établies. Il a été mis en ligne quand même. Y a-t-il des remarques sur celui du 7 mars ? Monsieur BOUVET ?

Alain BOUVET

Oui. Juste une petite remarque. Effectivement apparaît bien maintenant page 38 le départ de Madame CANAUD. Après, dans une délibération, la raison du départ n'est pas d'une extrême importance. « Madame CANAUD quitte la salle sans explication verbale, souffrant d'une bronchite ». Elle quitte la salle. Point.

Didier GESLIN

Ce n'est pas loin d'être de l'anecdote.

Je vais donc le mettre au vote.

Le procès-verbal du 7 mars 2018 est adopté par 16 voix pour.

Didier GESLIN

On va passer au suivant. Le PV du 4 avril.

Suite au Conseil du 4 avril, où il y avait une délibération 01/04 Compte Administratif – Budget principal de la Commune, 02/04 Budget annexe Zone commerciale, 03/04 Budget annexe Camping, 04/04 Budget annexe Photovoltaïque, 05/04 Approbation des comptes, 06/04 Affectation des résultats, 07/04 Budget principal de la Commune, 08/04 Budget annexe de la Zone commerciale, 09/04 Budget annexe Camping, 10/04 Budget annexe Photovoltaïque, 11/04 Fiscalité, 12/04 Subventions aux associations, 13/04 Subvention à l'association « Esnandis », 14/04 Fourrière animalière, plus les questions diverses.

Je vous laisse la parole, Monsieur BOUVET. Ça va de soi.

Alain BOUVET

En fin de page 37, dans les différentes interventions, vous nous faites part..., « Oui, mais il n'y avait pas de convention ? ». On parlait là de la subvention pour le comité de jumelage. Monsieur JUIN demandait s'il n'y avait pas de convention : « Est-ce qu'il y avait une convention de signée avec l'association ? ». Madame CANAUD, vous avez répondu « non ». Pourtant, il m'a bien semblé que c'était oui, parce que pour moi il y a toujours une convention avec les associations. Je vérifierai.

Anne CANAUD

Laquelle convention ? Pour le versement de la subvention ?

Alain BOUVET

Du comité de jumelage.

Anne CANAUD

Pour le versement de la subvention.

Alain BOUVET

Oui.

Anne CANAUD

Oui. Je me suis rectifiée, il me semble, peu de temps après.

Alain BOUVET

Il y a marqué « non », là.

Anne FREHEL

C'est marqué, non mais après tu te rectifies.

Anne CANAUD

Il y a marqué « non », mais de l'autre côté... Après, j'ai rectifié les choses. Ça aurait du être pris en compte. Oui. Il y a une convention.

Alain BOUVET

Donc c'est « oui » ?

Anne CANAUD

Oui.

Alain BOUVET

D'accord. Vous rectifierez, Madame FREHEL ?

Anne FREHEL

Je rectifie à quel niveau, là ?

Alain BOUVET

Ici. Page 37.

Anne FREHEL

Oui, mais là elle a dit « non ».

Anne CANAUD

Ce n'est pas ce que j'ai dit. Au départ j'ai dit « non ».

Anne FREHEL

Elle a dit « non » d'abord. Dans un PV...

Anne CANAUD

Dans mes mots c'est bien « non », mais en fait il y en a vraiment une.

Alain BOUVET

D'accord.

Anne FREHEL

Je ne rectifie pas, alors ?

Alain BOUVET

Non. C'est la seule intervention sur ce procès-verbal.

Didier GESLIN

Nous allons voter.

Le procès-verbal du 4 avril 2018 est adopté par 16 voix pour.

2018 – 01/06 – Lutte contre les espèces proliférantes - Convention avec le SYHNA – Autorisation de signature

Rapporteur : Raymond Proux

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée par le SYHNA afin d'organiser sur le territoire du Nord Aunis, le programme de lutte contre les nuisibles.

En effet, la précédente convention, signée pour une durée de trois ans, est arrivée à échéance.

Le SYHNA a transmis un nouveau projet de convention dans lequel les opérations de lutte contre les espèces envahissantes animales et végétales sont prolongées.

Cette convention est proposée pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire précise que cette convention se veut être le prolongement de celle adoptée il y a trois ans.

Didier GESLIN

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Monsieur JUIN ?

Yann JUIN

Oui. En lisant la convention, ou plus exactement le courrier qui est annexé, on voit qu'effectivement la CdA, dans le cadre de ses nouvelles compétences, a évoqué la question. Il s'agirait donc plus d'une convention temporaire d'un an, et qu'ensuite la CdA souhaite confier la mission au syndicat mixte de la vallée du Curé. Mais qui serait compétent ? C'est la commune qui délèguerait sa compétence, ou c'est la CdA ? Est-ce que la CdA est déjà compétente, ou est-ce que c'est toujours la commune ? Parce que ça n'apparaît pas bien clairement, ni dans le courrier, ni dans la délibération. Il semble qu'a priori c'est la commune qui finance.

Didier GESLIN

Oui. Absolument. La commune finance à partir d'un ratio que vous avez eu, et de tout un détail de calculs tels que vous avez eus. Voilà. Ce tableau qu'on est en train de mettre. L'objet de la délibération c'est pour un an, de toute façon. On sera donc obligés de redélibérer l'année prochaine sur cette question, pour savoir justement si la CdA prend cette compétence. Pour l'instant, la CdA n'a pas forcément pris toutes les compétences.

Yann JUIN

D'accord, donc pour l'instant ce n'est pas quelque chose qui a été arrêté dans les transferts de compétences.

Didier GESLIN

Non. Pour l'instant c'est sur un an. On vote donc pour l'année qui vient, donc avec les tarifs tels qu'ils ont été indiqués. C'est la participation pour l'année 2018. Voilà. D'autres questions ? Merci.

Vu l'avis de la commission "Voirie, Travaux, Espaces verts, Environnements et RCSC" du 13 juin 2018,

Et,

Après en avoir délibéré, Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, décident (15 voix pour / 1 voix contre) :

D'approuver ce projet de convention annuelle pour l'organisation de la lutte contre les espèces envahissantes,
D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document afférent.

2018 – 02/06 – Subventions aux associations

Rapporteur : Anne Canaud

Vu le règlement intérieur "Vie associative",

Vu les propositions de la Commission "Actions sociales, Associations, Anciens, Culture, Loisirs et Tourisme" en date du 11 juin 2018,

Vu l'enveloppe budgétaire inscrite au BP 2018 - article 6574,

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions de la manière suivante :

Associations	Fonctionnement	Investissement	Projets
Comité de Jumelage			2 000 €
Arts et Evolution	500 €		

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent le versement des subventions aux associations telles qu'elles se présentent ici dessus, et autorisent Monsieur le Maire ou son représentant, à faire le versement de la partie "Fonctionnement" de la manière suivante : en une seule fois pour l'ensemble des associations.

Didier GESLIN

Des questions, Monsieur BOUVET ?

Alain BOUVET

Pour la subvention concernant Art et Evolution, on a bien les modalités de versement : « pour la partie fonctionnement, en une seule fois pour l'ensemble des associations ». Là, ça aurait pu être indiqué « pour l'association concernée ».

En revanche, il n'y a pas les modalités de versement pour la subvention « Projets ». Cela n'a pas été évoqué dans la Commission. Alors comment...

Didier GESLIN

En une fois aussi.

Anne CANAUD

En une seule fois.

Alain BOUVET

... Est-ce qu'il va y avoir une convention ? Pas de convention ?

Anne CANAUD

Je pense que c'est en une seule fois, avec une convention, comme d'habitude.

Alain BOUVET

Donc votre délibération n'est pas bonne.

Didier GESLIN

Pourquoi...

Anne CANAUD

On fait une convention à chaque fois que l'association reçoit de l'argent.

Alain BOUVET

D'une manière ou d'une autre votre délibération n'est pas bonne, dans le sens où les modalités de versement de la subvention « Projets » ne sont pas indiquées.

Ludivine DENFERT

Il faut mettre « de la partie « Fonctionnement » et « Projets » ». C'est ça.

Didier GESLIN

On le rajoute.

Anne CANAUD

Sinon on repousse les subventions jusqu'au mois de septembre. Je veux bien, mais bon.

Une intervenante

Non, mais si on fait le versement en une fois c'est simple.

Yann JUIN

L'intervention de Monsieur BOUVET, c'est pour vous dire que vous précisez la partie « Fonctionnement » mais vous ne précisez pas la partie « Projets ». Il faut bien réglementairement le faire.

Didier GESLIN

C'est juste une précision, pour que tout se passe bien. Très bien. La remarque était pertinente. On le rajoute.

Yann JUIN

Donc vous n'étiez pas au courant pour la subvention. C'est ce que vous venez de dire.

Anne CANAUD

Pas du tout. J'étais bien à la Commission, Monsieur JUIN.

Yann JUIN

Non, mais...

Anne CANAUD

Je n'ai pas du tout dit ça. Je n'ai pas dit que... il y aurait « Fonctionnement » précisé, et pas « Projets ». C'est ça.

Didier GESLIN

Y a-t-il des questions, Monsieur BOUVET, sur ça ?

Alain BOUVET

Donc vous rectifierez ?

Rémi DESPLANTES

Oui. C'est rectifié.

Didier GESLIN

On le rectifie. Ce sera rectifié directement.

Yann JUIN

Concernant Arts et Evolution, est-ce que la proposition correspond à la demande qui a été faite ?

Anne CANAUD

Non. Monsieur BOUVET vous l'a dit.

Yann JUIN

Le Conseil municipal n'en est pas informé.

Didier GESLIN

Non. La demande est de 1500 €. On a décidé de faire 500 €. On en a discuté en Commission. On avait un certain nombre d'informations qui n'étaient pas mises dans le dossier. On ne savait pas quel était le nombre d'Esnandais qui étaient impliqués dans les différentes manifestations. On ne savait pas les projets qu'il y allait avoir sur l'année, en aucun cas ça n'avait été confirmé, et en point final je dirais, la demande a été faite hors délai.

Si. Il y a un délai. Attendez, Monsieur BOUVET. On en a discuté en Commission.

Alain BOUVET

Oui, non mais là-dessus...

Didier GESLIN

Je vous l'ai précisé. C'est tout.

Alain BOUVET

On le marque. Les politiques fixent les délais, effectivement, mais après bon... Le fait d'instruire cette demande ne doit pas...

Didier GESLIN

On l'a instruite tout pareille.

Alain BOUVET

Le fait qu'elle soit arrivée hors délai... l'argumentation du fait « hors délai » ...

Didier GESLIN

Vous vous en étiez étonné sur la première Commission qu'on avait eue pour le vote des subventions 2015. Vous vous étiez étonné de...

Alain BOUVET

J'avais demandé pourquoi il n'y avait que cette association-là.

Didier GESLIN

Absolument.

Anne CANAUD

Ça a été reçu le 4 avril, la demande de subvention.

Didier GESLIN

On peut passer au vote ?

Un intervenant

Est-ce qu'on peut les dissocier ?

Didier GESLIN

On peut les dissocier.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent (12 pour, 2 abstentions, Michel Rougier et Jocelyne Marie ne prennent pas part au vote) le versement de la subvention à l'association Comité de Jumelage (telles que présentées ci-dessus) et autorisent Monsieur le Maire ou son représentant, à faire le versement de la partie "Fonctionnement" et "Projets" de la manière suivante : en une seule fois pour l'ensemble des associations.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent (14 pour et 2 abstentions) le versement de la subvention à l'association Arts et Evolution (telles que présentées ci-dessus) et autorisent Monsieur le Maire ou son représentant, à faire le versement de la partie "Fonctionnement" et "Projets" de la manière suivante : en une seule fois pour l'ensemble des associations.

Yann JUIN

On peut avoir des explications...

Didier GESLIN

Il n'y a pas d'explications.

Yann JUIN

Je peux les demander. Après, vous n'êtes pas obligé de me les donner.

Didier GESLIN

Voilà. Si les gens veulent... Je n'ai pas d'explication à fournir.

2018 – 03/06 – Tableau des effectifs – mise à jour

Rapporteur : Didier Geslin

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Vu les propositions de la Commission "Affaires générales, Personnel, Communication" réunie le 18 juin 2018, il est proposé au Conseil Municipal la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2018 :

Filières	Cadre d'emplois	statut	Grades	Nbre d'emploi Ouvert/Pourvus
Administrative	Attachés territoriaux	T	Attaché principal TC	1/1
		T	Attaché TC	1/0
	Adjoints administratifs territoriaux	T	Adjoint administratif territorial TC	2/1
		T	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe TC	1/1
		C	Adjoint administratif territorial TC	1/1
Technique	Agents de maîtrises territoriaux	T	Agent de maîtrise territorial	1/0
	Adjoints techniques territoriaux	T	Adjoint technique territorial TNC	4/4
		T	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe TC	1/1
		T	Adjoint technique territorial TC	2/1
		C	Adjoint technique territorial TC	3/2
		C	Adjoint technique territorial TNC	1/1
Sociale	Agent Territoriaux Spécialisé des Écoles Maternelle	T	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles TNC	1/1
Culturelle	Adjoints du patrimoine territoriaux	T	Adjoint territorial du patrimoine TC	1/1
Police municipale	Policiers municipaux territoriaux	T	Gardien brigadier TC	1/1
Animation	Animateurs territoriaux	T	Animateur principal de 1ere classe TC	1/1
	Adjoints d'animations territoriaux	T	Adjoint territorial d'animation TC	2/2
				24/19

T = Titulaire C = Contractuel TC = Temps Complet

TNC = Temps Non Complet

Didier GESLIN

Donc 24/19 Ouverts/Pourvus ça ne change rien par rapport à avant. Il y a quelques modifications en termes d'intitulé des cadres d'emploi. Et puis la personne qui était à la Communication est partie. Elle a été remplacée. Le statut est donc C à la place de T. Voilà. Pour la personne qui arrive, c'est quelqu'un qui arrive du privé. Monsieur BOUVET, une question ? Je vous vois perplexe.

Alain BOUVET

Le dernier tableau des effectifs date de quand ? La dernière mise à jour date de quand ?

Didier GESLIN

Je l'avais en 2016. Il n'y avait pas eu de modification depuis. Là, la modification c'est que la personne qui remplace Madame Flora CARTAU DE RONNE qui est partie...

Alain BOUVET

... qui était Adjointe.

Didier GESLIN

Comment ?

Alain BOUVET

Elle avait quel grade ?

Didier GESLIN

Statut T.

Alain BOUVET

Et vous la remplacez par... ?

Didier GESLIN

Par quelqu'un qui est en contrat pour l'instant. Contractuel. C'est pour ça qu'on ouvre le poste. Mais ça reste au même niveau. Une autre question, Monsieur BOUVET ? Ça vous convient ?

On va passer au vote.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent (16 voix pour) cette délibération.

2018 – 04/06 – AD'AP - Programmation 2018 – Plan de financement

Rapporteur : Raymond Proux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2015-11/11 confiant la mission de diagnostic à la société APAVE,

Vu le diagnostic réalisé en septembre 2015 pour un montant total de travaux estimés à 312.600 € H.T.

Vu le dossier déposé par Monsieur le Maire le 22 décembre 2015 auprès des services de l'Etat,

Vu l'arrêté n° 2016-DDTM-TA02 du 23 Mars 2016 approuvant l'AD'AP d'Esnandes,

Dans le cadre des travaux liés à la mise en œuvre de l'AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée), Monsieur le Maire rappelle que le calendrier, initialement établi et validé par les services de la Préfecture, prévoit un échéancier dérogatoire de 9 ans.

Divers travaux sont prévus pour l'année 2018 aux salles "Pousse Pied" et "Jean Audineau". Ceux-ci sont estimés à 12 108.63 € H.T. ;

Plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant H.T.	Taux
DETR	Sollicité	4 843,45 €	40 %
Commune (autofinancement)		7 265,18 €	60 %
Coût H.T.		12 108,63 €	100 %

Raymond PROUX

Nous avons de la plomberie/sanitaire sur les deux lieux. Nous avons de l'électricité sur les deux lieux. Menuiserie essentiellement sur la salle « Jean Audineau », et de la signalisation au sol, c'est-à-dire les marches d'accès à la salle « Pousse pied » et puis les places pour les personnes en situation de handicap au niveau de la salle « Jean Audineau ».

Par rapport au chiffrage initial, vous avez du avoir cette question au niveau de l'Assemblée Nationale...

Personne ne vous l'a envoyé ?

Didier GESLIN

C'était juste des travaux qui en fin de compte étaient obligatoires auparavant, et qui ne deviennent plus obligatoires. Il y a une question à l'Assemblée qui a été définie. C'était quelque chose qui était important en termes de coûts.

Alain BOUVET

C'est une réglementation qui date de quand, là, cette modification ?

Didier GESLIN

Ecoutez. On fera des photocopies et on vous les fera passer, parce que normalement ça aurait du... J'avais demandé à ce qu'il soit passé.

Alain BOUVET

Vous nous le ferez passer ?

Anne CANAUD

Je vais le faire tout de suite. Ça sera fait.

Alain BOUVET

Parce que d'habitude quand on demande quelque chose on ne l'obtient pas.

Raymond PROUX

J'étais persuadé que c'était parti.

Didier GESLIN

On va juste attendre qu'elle revienne.

Raymond PROUX

C'est tout simplement une question qui a été posée au niveau de l'Assemblée Nationale par un Député au Gouvernement. Le Gouvernement a répondu qu'au niveau des scènes le public n'avait pas à y avoir accès. Il n'y avait donc pas besoin d'avoir une élévation pour pouvoir transporter les personnes en situation de handicap. Voilà.

Alain BOUVET

L'APAVE l'avait prévu ?

Raymond PROUX

Oui. Ils l'avaient prévu. Ils l'avaient chiffré à 20 000 €.

Didier GESLIN

Vous pourrez vérifier, puisque de toute façon vous avez l'ensemble du dossier.

Michel ROUGIER

Mais là sur la scène ils étudient des marches ?

Raymond PROUX

Oui. J'ai fait mettre des barres de protection, parce que ça me semblait dangereux.

Didier GESLIN

On va attendre que Madame CANAUD revienne. Oui ? Monsieur JUIN ?

Yann JUIN

Donc là ça a été acté en 2016 pour novembre 2025 ? Vous pouvez nous rappeler à combien on en est de réalisation ? A combien on y sera à l'issue de ces travaux s'ils sont réalisés ?

Raymond PROUX

La dernière fois nous étions à 24 000 € à peu près. 25 hors taxes...

Didier GESLIN

Les budgets qui étaient annoncés initialement sur l'AD'AP étaient d'environ 30 000 € par an. 30/35000 € par an. Ça, c'était le chiffrage tel que l'APAVE l'avait effectué. Dès l'année dernière, on avait défini que l'APAVE avait

largement surestimé les coûts, puisque sur 30 ou 35 000 € (je n'ai plus le chiffre exact en tête), l'année dernière on était aux alentours d'un petit peu plus de 20 000 €. Donc le chiffrage tel qu'il avait été défini par l'APAVE était surestimé. Cela étant, on continue à suivre le plan qu'on avait... tel qu'il était défini...

Raymond PROUX

Il y a juste marqué « accessibilité de la scène ou du podium ». Ceci pour expliquer la diminution du coût.

Alain BOUVET

Je me souviens des discussions lorsque ça avait été abordé en Conseil municipal : discussions vives par rapport à l'APAVE qui étaient les professionnels de la sécurité, des professionnels qui savaient exactement ce qu'ils faisaient... Voilà.

Didier GESLIN

Non, mais je ne remets pas en cause l'APAVE. L'APAVE définit effectivement les choses. Ce qui peut effectivement être remis en cause, ce sont les coûts qu'ils mettent en face. C'est-à-dire qu'ils définissent des actions à opérer, et ça on suit les actions à opérer telles qu'ils nous les ont définies. En face de chaque action ils ont mis un coût qui est un coût moyen pour eux. En négociant et en faisant des devis on arrive à un coût nettement moindre. Voilà. Mais la remise en cause de l'APAVE n'est pas la remise en cause des prescriptions qu'ils ont définies.

Alain BOUVET

L'APAVE... Leur rémunération est bien fixée en fonction du montant des travaux estimés ? Ou c'est...

Didier GESLIN

Pas du tout. Si vous voulez... L'APAVE... Lorsqu'il y a eu le projet AD'AP, la CdA avait négocié un prix pour les communes. Un prix fixe. Ils faisaient le dossier, et il y avait un prix pour le dossier. Il n'y avait pas de prix par rapport au montant des travaux.

Alain BOUVET

Pourtant, il ne me semblait pas...

Yann JUIN

Après, aujourd'hui on en est quand même à 12 000 € par an, pour un montant qui arrive normalement annuellement entre 20 et 30 000 €. C'est ça ?

Didier GESLIN

Non. Là, cette année, il y aurait du avoir aux environs de 30 000 €. Ça ne nous coûte que 12 000 € puisqu'il y a eu la réglementation, telle qu'on vous l'a fournie en photocopie à l'heure actuelle, plus les négociations qui ont été faites sur les devis qu'on a eus. Les sommes ne correspondent pas forcément aux sommes de l'APAVE. C'est exactement le même...

Yann JUIN

C'est ce que je vous dis. Sauf que là, justement, on a un recul de trois années et sur le recul de trois années vous me dites donc qu'il y a à peu près 30 et quelques milles de réalisés. C'est ça ? 36 000 € ? 37 000 € ?

Didier GESLIN

Oui.

Yann JUIN

Avec les travaux qui sont proposés là, donc sur trois années ça fait une moyenne d'un peu plus de 12 000 €.

Didier GESLIN

Sauf que ce qui est...

Yann JUIN

Donc cette année 12 000 € aussi. Donc ça veut dire que par rapport à une moyenne qui était estimée à 30 000 € par l'APAVE, et que vous avez ramenée à 20 000 € en estimation, on est quand même en-dessous.

Didier GESLIN

Pas en estimation. En coût réel. Puisque les travaux ont été faits l'année dernière. Donc il y avait une estimation de 30 000 € / 30 000 € / 30 000 €, ce qui fait au bout de trois ans 90 000 € sur le plan AD'AP tel qu'il a été présenté et accepté par la Préfecture. Si on a fait l'ensemble des prescriptions qui étaient définies à un coût moindre, voilà...

Yann JUIN

Je l'ai intégrée, la notion de coût moindre, puisque je vous dis que je compte sur la base de 20 000 € et non plus des 30 000 € que vous aviez annoncés.

Didier GESLIN

Oui...

Yann JUIN

Je vous dis qu'on est encore loin des 20 000 €. Ça veut donc dire que le delta continue à s'accroître sur les restes à réaliser.

Ludivine DENFERT

Là c'est juste à cause de l'élève.

Didier GESLIN

La réalisation est faite. La réalisation des prescriptions est faite, donc très clairement, in fine, ...

Yann JUIN

La programmation n'était pas annuelle. La programmation était sur les neuf années. Vous n'aviez pas un tableau annuel, donc le volume global des dépenses devrait être total.

Didier GESLIN

Non. Il y avait sur neuf ans, mais avec des prescriptions annuelles à 30 000 €. Cette année c'était sur les deux salles qu'on devait avoir 30 000 €. Donc in fine l'ensemble des prescriptions seront faites dans le timing.

Michel ROUGIER

Ça ne nous avait pas été présenté comme ça.

Didier GESLIN

Ecoutez. Je l'avais peut-être mal présenté la première fois. Vous avez eu...

Yann JUIN

Il y avait des montants par année, puisqu'il y avait un gros ratage... et il n'y avait pas les opérations.

Didier GESLIN

... et par année il y avait... si c'était l'école, si c'était la salle des fêtes et tout ça. Donc là c'était la salle des fêtes qui était programmée pour cette année. Les salles des fêtes sont faites. Voilà. Dans cette programmation, dans les 12 000 € elles seront faites, donc on y arrivera.

Ludivine DENFERT

Et puis cette année c'est parce qu'il n'y a pas l'élève, en fait. Il était estimé à peu près à 20 000 €.

Raymond PROUX

Oui. Estimé à 20 000 €.

Didier GESLIN

C'étaient des estimations.

Ludivine DENFERT

Non, mais comme on ne le fait pas à cause de la nouvelle législation, ça change... On aurait été à 30 000 €.

Didier GESLIN

Les années précédentes c'étaient des estimations à 30 000 €. Si on arrive à 20 000 € sur facturation, c'est un gain de 10 000 €.

Avez-vous d'autres questions ? On va passer au vote.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent (16 voix pour) le plan de financement.

2018 – 05/06 – Demande de subvention : réparation de la climatisation de la Maison de la Baie du Marais Poitevin

Rapporteur : Raymond Proux

Considérant que la commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime,

Vu l'avis de la commission "Voirie, Travaux, Espaces verts, Environnements et RCSC" du 13 juin 2018 pour le choix de l'entreprise chargée de la réparation,

Le dossier de demande de subvention concerne la réparation de la climatisation pour un montant de 20 026.60 € HT

Didier GESLIN

Y a-t-il des remarques ? Des questions ?

On va passer au vote.

Alain BOUVET

Je ne sais pas si une climatisation rentre dans le champ des opérations subventionnées.

Didier GESLIN

Si. J'ai été voir le Département. Ils m'ont dit que si.

Ludvine DENFERT

C'est une climatisation/chauffage en plus. Ça fait les deux.

Raymond PROUX

Oui. Ça fait les deux. C'est réversible.

Didier GESLIN

Je me suis déplacé, justement pour le savoir.

Yann JUIN

Est-ce que le public pourrait se taire, s'il-vous-plait ? Parce que c'est très pénible.

Didier GESLIN

Je me suis donc déplacé directement pour savoir ce qui était subventionnable ou non, et ce qui pouvait prétendre à être demandé. Voilà.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent (15 voix pour, Francine Beaumelle ne prend pas part au vote) cette délibération et autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime.

2018 – 06/06 – Demande de subvention : remplacement de l'aérotherme électrique de la salle Pousse Pied

Rapporteur : Raymond Proux

Considérant que la commune souhaite déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime,

Vu l'avis de la commission "Voirie, Travaux, Espaces verts, Environnements et RCSC" du 13 juin 2018 pour le choix de l'entreprise chargée de ce remplacement,

Le dossier de demande de subvention concerne le remplacement de l'aérotherme électrique pour un montant de 1 036 € HT.

Didier GESLIN

Des questions ? Je réitère ce que je vous ai dit, Monsieur BOUVET : Ça aussi il nous a été annoncé que ça rentrerait dans le cadre d'une subvention.

Alain BOUVET

Même avec un montant de 1 036 € ?

Didier GESLIN

Oui, parce que ce sera globalisé. Sans doute. C'est ce qui a été annoncé. L'avenir nous le dira.

Alain BOUVET

C'est ce qu'on appelle un arrangement entre petits amis.

Didier GESLIN

Je n'ai pas d'arrangements entre petits amis. On nous a annoncé que c'était subventionnable. Après, moi...

Alain BOUVET

Mais normalement ça fait l'objet de deux subventions séparées. Donc il y en a deux, ou il y en a une qui rentre ? Effectivement, mais le Département a fixé des sommes plancher...

Didier GESLIN

Vous n'êtes pas sans savoir que je ne travaille pas au Département. Je ne suis pas élu au Département. Ce sera le Département qui se débrouillera.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent (16 voix pour) cette délibération et autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime.

2018 – 07/06 – Restauration scolaire et extra-scolaire – Choix du prestataire – Autorisation de signature

Rapporteur : Anne Fréhel

Monsieur le Maire précise que la procédure de renouvellement de ce marché a débuté le 13 mars 2018 par un avis d'appel public à la concurrence publié sur le site du BOAMP, le site de l'association des Maires de la Charente-Maritime et le site de la commune. Vu l'avis de la commission municipale chargée d'analyser les offres le 14 juin 2018 puis la commission municipale compétente réunie le 15 juin 2018,

Monsieur le Maire rappelle que ce marché, d'un an renouvelable 1 fois, pour une durée de 1 an, par tacite reconduction, concerne les prestations de restauration scolaire et extra-scolaire. Il prendra effet à compter du 5 juillet 2018 et préconise de suivre l'avis de la commission municipale en choisissant la société "API".

Didier GESLIN

Y a-t-il des questions ? Monsieur JUIN ?

Yann JUIN

Oui. Il manque un élément.

Anne FREHEL

C'est-à-dire ?

Yann JUIN

On a le dossier, et aucun élément. C'est-à-dire : ni les tarifs, ni les éléments, ni les différents éléments de concurrence, ni le rapport de la Commission... Vous nous demandez donc de voter un chèque en blanc. C'est quand même extrêmement curieux.

Anne FREHEL

Monsieur ROUGIER était présent.

Yann JUIN

Oui, non mais d'accord...

Un intervenant

Ça n'empêche pas qu'on peut donner les éléments à tous les Conseillers.

Anne FREHEL

Je peux vous donner des éléments.

Yann JUIN

On n'a pas les tarifs. On n'a pas les tarifs ni les éléments ...C'est..

Michel ROUGIER

D'habitude on nous donne les montants...

Yann JUIN

Il n'y a pas l'évolution du tarif dans le cadre de la reconduction, enfin c'est le coût...

Anne FREHEL

Le coût global TTC repas et collation scolaire plus repas extrascolaire, MAPA donc, 2018, est de 76 228 €.

Yann JUIN

Ce qui fait un coût repas unitaire ? Et par rapport au contrat précédent ?

Anne FREHEL

Le contrat précédent, MAPA 2016, était de 81 741 €. Le coût moindre s'explique par la baisse des effectifs aux écoles, et l'application d'un taux de TVA pour l'extrascolaire qui passe de 10% à 5,5%. Les comparatifs des exercices budgétaires 2017 et 2018 seront réalisés après la clôture de 2018.

Autrement, concernant la qualité des repas : Il n'y a pas de perte de qualité dans la prestation proposée aux familles. Les 30% de produits bio sont conservés. Les 80% de produits frais hors surgelés, et l'utilisation des œufs coquille, sont entre autres conservés. Il n'y a pas d'augmentation des tarifs de la restauration aux familles.

Les deux prochaines années seront consacrées à la poursuite des projets environnementaux relatifs à la restauration: un poulailler, le tri et la pesée des déchets, nos restos responsables, dispositif API avec la fondation pour l'homme et la nature.

Yann JUIN

La note de Fred Gloria vous auriez pu nous l'envoyer avec les éléments.

Le problème... On ne peut pas ne pas voter, étant donné que le marché s'arrête au 7 juillet. Il est fini. On n'a pas eu les éléments en amont.

C'était le 15 juin. C'est vrai que c'est très court. Mais le compte-rendu avec les différents tarifs individuels, c'est quand même... Le prix unitaire du repas, son évolution... Parce que là vous nous donnez des données brutes. Les données brutes, on sait qu'en fonction du nombre de rationnaires réels, en fonction de l'augmentation sur les deux marchés... Vous ne nous avez pas donné toutes ces variables.

Alain BOUVET

Et le rapport de la Commission d'Appel d'Offres. Normalement...

Yann JUIN

Ça, ça fait partie des obligations.

Alain BOUVET

Il nous aurait permis effectivement... Bon. C'est la société API qui a été choisie, mais nous on n'a pas connaissance des autres propositions... des quatre autres, puisqu'il y en avait cinq je crois.

Didier GESLIN

C'est ça.

Alain BOUVET

... des quatre autres prestataires. On n'a pas le rapport de la Commission d'Appels d'Offres.

Anne FREHEL

Non, mais Monsieur ROUGIER les a eus.

Michel ROUGIER

Le rapport de la Commission ? Vous plaisantez ? Non. J'ai pris des notes, et on nous demande de rendre nos copies à la fin de la Commission. Vous plaisantez ?

Anne FREHEL

Le rapport de la Commission, ça s'est fait...

Michel ROUGIER

Je suis venu en Commission...

Didier GESLIN

CAO.

Michel ROUGIER

Oui. J'ai eu le document mais le vôtre non, mais ça ne vous empêche pas de joindre... Le SYHNA on a un document. On peut voter en connaissance de cause. Là, je n'ai eu que celui des Affaires générales. Mais au niveau de...

Alain BOUVET

Il me semble qu'on vous a déjà signalé concernant la Commission d'Appels d'Offres... Evidemment, lorsqu'on vous avait demandé de nous produire le rapport, Monsieur PROUX vous m'aviez répondu que ce n'était pas une Commission d'Appels d'Offres mais une Commission technique. Là on a une Commission d'Appels d'Offres. On aurait du avoir le rapport de la Commission d'Appels d'Offres. C'est obligatoire. Vous ne pouvez pas demander aux élus...

Yann JUIN

C'est quand même le minimum pour se forger un avis, et ça se fait. Puisqu'effectivement c'est normalement la Commission d'Appels d'Offres qui donne l'avis plus ou moins décisionnel. Néanmoins, le rôle du Conseil municipal c'est de valider que la procédure a été respectée. Là, qu'est-ce que vous voulez qu'on vérifie ? Moi je ne sais pas... S'il y avait une offre qui était plus intéressante et qui a été rejetée pour une raison qu'on ignore. Là, en l'état vous avez des informations. Qu'est-ce qui nous dit...

Didier GESLIN

Il y a une transparence avec Monsieur ROUGIER quand même. Mais j'entends. Votre réflexion est juste et pertinente. Cela étant, Monsieur ROUGIER était là. Il a pu contrôler la sincérité de l'appel d'offres et de la décision du prestataire à savoir API.

Michel ROUGIER

Tout à fait. Mais ça n'empêche que si chaque Conseiller municipal sensé s'intéresser aux délibérations qui sont prises devrait avoir dans ses documents un minimum de choses.

Didier GESLIN

J'entends. La réflexion est tout à fait fondée.

Yann JUIN

Surtout qu'on n'a pas un nombre de Conseils exceptionnel, ni un ordre du jour hyper conséquent à chaque fois.

Didier GESLIN

J'entends. Est-ce qu'on peut passer au vote quand même ? Vous pouvez éventuellement vous abstenir éventuellement. On ne va pas le reporter, de toute façon.

Yann JUIN

Non. On ne peut pas.

Didier GESLIN

Cette délibération, on ne la reportera pas.

Yann JUIN

On a le choix entre effectivement assumer la responsabilité de l'affaire, et dire que vous avez fait les choses illégalement cette affaire-là. Non, mais c'est la réalité.

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Municipal présents et représentés, approuvent (14 voix pour, 2 abstentions) cette délibération et autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents afférents à ce marché.

Didier GESLIN

Il n'y avait pas de questions diverses. On n'en a pas reçu. Il est donc 21 h 22. Je lève la séance. Merci à tous d'être venus.

Monsieur le Maire annonce que l'ordre du jour est épuisé, et qu'il n'y a pas de questions diverses, et qu'il lève la séance à 21h22.

Fait à Esnandes,
Le 4 juillet 2018,
Le Maire,